

## **MAC HORIZON 2022 FCP**

**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2020**

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

#### **I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS**

##### ***Opinion***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP » qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan de D : 16.491.127, un actif net de D : 16.401.899 et un déficit de D : 925.611.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds commun de placement « MAC HORIZON 2022 FCP », au 31 décembre 2020, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

##### ***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### ***Paragraphe d'observation***

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 80,73% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 19,27% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### ***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 20 du code des organismes de placement collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités du gestionnaire pour les états financiers***

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité de la poursuite de l'activité du fonds, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il a l'intention de liquider le fonds.

Il incombe au gestionnaire du fonds commun de placement de surveiller le processus d'information financière du fonds.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par ce dernier ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la poursuite de l'activité du fonds. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le gestionnaire à liquider le fonds ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers

représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables du gestionnaire notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du fonds. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe au gestionnaire du fonds commun de placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 30 mars 2021

**Le Commissaire aux Comptes :**

**Mustapha MEDHIOUB**

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2020</b>	<b>31/12/2019</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>13 313 341</u>	<u>13 402 442</u>
Actions et droits rattachés		12 518 873	12 536 839
Titres OPCVM		794 468	865 603
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>3 177 286</u>	<u>4 166 093</u>
Placements monétaires	5	1 602 218	2 698 281
Disponibilités		1 575 068	1 467 812
<b>Créances d'exploitation</b>		<u>500</u>	<u>1 000</u>
<b>Autres actifs</b>		<u>-</u>	<u>-</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><u>16 491 127</u></u>	<u><u>17 569 535</u></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	6	76 550	230 531
<b>Autres créditeurs divers</b>	7	12 678	11 494
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u>89 228</u>	<u>242 025</u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	8	16 074 603	16 770 958
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables de l'exercice		327 296	556 552
<b>ACTIF NET</b>		<u>16 401 899</u>	<u>17 327 510</u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><u>16 491 127</u></u>	<u><u>17 569 535</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2020	Année 2019
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	9	<b>372 994</b>	<b>554 975</b>
Dividendes		372 994	554 975
<b>Revenus des placements monétaires</b>	10	<b>27 268</b>	<b>67 692</b>
<b>Revenus des prises en pension</b>	11	<b>114 614</b>	<b>46 979</b>
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>514 876</b>	<b>669 646</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	<b>(158 640)</b>	<b>(72 289)</b>
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>356 236</b>	<b>597 357</b>
<b>Autres charges</b>	13	<b>(28 940)</b>	<b>(28 382)</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>327 296</b>	<b>568 975</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		-	(12 423)
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>327 296</b>	<b>556 552</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	12 423
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		1 013 027	(352 056)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres		(2 130 360)	(932 461)
Frais de négociation de titres		(135 574)	(139 389)
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>(925 611)</b>	<b>(854 931)</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<u>Année 2020</u>	<u>Année 2019</u>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b><u>(925 611)</u></b>	<b><u>(854 931)</u></b>
Résultat d'exploitation	327 296	568 975
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 013 027	(352 056)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 130 360)	(932 461)
Frais de négociation de titres	(135 574)	(139 389)
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b><u>-</u></b>	<b><u>(1 422 573)</u></b>
<b>Souscriptions</b>		
-Capital	-	2 165 489
-Régularisation des sommes non distribuables	-	(130 378)
-Régularisation des sommes distribuables	-	68 077
<b>Rachats</b>		
-Capital	-	(3 672 289)
-Régularisation des sommes non distribuables	-	177 359
-Régularisation des sommes distribuables	-	(80 500)
-Droit de sortie	-	49 669
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b><u>(925 611)</u></b>	<b><u>(2 277 504)</u></b>
<b>ACTIF NET</b>		
En début d'exercice	17 327 510	19 605 014
En fin d'exercice	16 401 899	17 327 510
<b>NOMBRE DE PARTS</b>		
En début d'exercice	144 639	156 937
En fin d'exercice	144 639	144 639
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b><u>113,399</u></b>	<b><u>119,798</u></b>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<b><u>(5,34%)</u></b>	<b><u>(4,10%)</u></b>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2020**

**NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS**

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé à l'initiative de la société « MAC-SA » et de « AMEN BANK » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 18 septembre 2014.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 7 ans à compter de la date de constitution, soit le 15 mai 2015.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%. Toutefois, les revenus provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire, dont le taux de rémunération est supérieure au taux moyen du marché monétaire du mois de janvier diminué d'un point, ont subi durant la période allant du 10 juin au 31 décembre 2020, une retenue à la source libératoire de 35% et ce, en application des dispositions du Décret-loi du Chef du Gouvernement n° 2020-30 du 10 juin 2020, portant des mesures pour la consolidation des assises de la solidarité nationale et le soutien des personnes et des entreprises suite aux répercussions de la propagation du Coronavirus « Covid-19 ».

MAC HORIZON 2022 FCP est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

### **3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents**

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts des placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

### **3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote**

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2020 ou à la date antérieure la plus récente.

### **3.3-Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4-Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5-Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

### **3.6-Opérations de pensions livrées**

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, le fonds procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- ***Titres reçus en Pension***

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

**Note 4 : Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 13.313.341 et se détaille ainsi :

	<b>Nombre de titres</b>	<b>coût d'acquisition</b>	<b>Valeur au 31/12/2020</b>	<b>% Actif net</b>
<b>Actions &amp; droits rattachés</b>		<b>12 720 190</b>	<b>12 518 873</b>	<b>76,33%</b>
ADWYA	81 540	359 060	360 977	2,20%
ASSUR MAGHREBIA	3 909	216 950	227 304	1,39%
ATB	400 225	1 510 878	1 141 842	6,96%
CARTHAGE CEMENT	30 500	43 702	56 944	0,35%
DELICE HOLDING	72 000	796 883	1 068 984	6,52%
EURO CYCLES	40 000	878 517	1 027 600	6,27%
HANNIBAL LEASE	102 888	556 797	319 982	1,95%
I.C.F	5 357	362 649	374 555	2,28%
ONE TECH HOLDING	119 774	1 373 933	1 438 126	8,77%
S.A.H	500	5 463	6 140	0,04%
BH ASSURANCE	7 160	246 295	340 100	2,07%
SOTIPAPIER	12 908	58 860	59 286	0,36%
SOTUVER	179 600	1 203 934	1 254 685	7,65%
SOTUVER N/G J 01/01/21	20 293	132 658	132 919	0,81%
STAR	9 022	1 220 461	1 106 683	6,75%
TELNET HOLDING	183 500	1 555 791	1 539 931	9,39%
TLF	150 000	1 626 129	1 491 300	9,09%
UNIMED	58 822	571 230	571 515	3,48%
<b>Titres OPCVM</b>		<b>791 341</b>	<b>794 468</b>	<b>4,84%</b>
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	7 500	791 341	794 468	4,84%
<b>TOTAL</b>		<b>13 511 531</b>	<b>13 313 341</b>	<b>81,17%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total actifs</b>				<b>80,73%</b>

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2019</u></b>	14 613 659	(1 211 217)	13 402 442	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	20 288 643		20 288 643	
Titres OPCVM	8 725 021		8 725 021	
<b>* <u>Cessions de l'exercice</u></b>				
Actions cotées	(21 326 168)		(21 326 168)	(2 112 665)
Titres OPCVM	(8 789 624)		(8 789 624)	(17 695)
<b>* <u>Variation des plus ou moins values latentes</u></b>				
Actions cotées		1 019 561	1 019 561	
Titres OPCVM		(6 534)	(6 534)	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2020</u></b>	13 511 531	(198 190)	13 313 341	(2 130 360)

#### Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2020 à D : 1.602.218, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2020	% Actif net
<b>Créances sur opérations de pensions livrées</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 602 218</b>	<b>9,77%</b>
Pension livrée ATB au 29/01/2021 à 7,13% pour 35 jours (BTA Octobre 2023)	1 600 000	1 602 218	9,77%
<b>TOTAL</b>	<b>1 600 000</b>	<b>1 602 218</b>	<b>9,77%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des Actifs</b>			<b>9,72%</b>

**Note 6 : Opérateurs créditeurs**

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2020 à D : 76.550, contre D : 230.531 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	72 877	78 413
Rémunération variable du gestionnaire	-	148 075
Rémunération du dépositaire	3 673	4 043
<b>Total</b>	<u><b>76 550</b></u>	<u><b>230 531</b></u>

**Note 7 : Autres créditeurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 12.678, contre D : 11.494 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	1 377	1 460
Retenue à la source	1 345	977
Rémunération du CAC	9 956	9 057
<b>Total</b>	<u><b>12 678</b></u>	<u><b>11 494</b></u>

## **Note 8 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

### **Capital au 31-12-2019**

Montant	16 770 958
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

### **Souscriptions réalisées**

Montant	-
Nombre de parts émises	-
Nombre de copropriétaires nouveaux	-

### **Rachats effectués**

Montant	-
Nombre de parts rachetées	-
Nombre de copropriétaires sortants	-

### **Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	1 013 027
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	(2 130 360)
Frais de négociation de titres	(135 574)
Résultat incorporé à la V.L	556 552

### **Capital au 31-12-2020**

Montant	16 074 603
Nombre de parts	144 639
Nombre de copropriétaires	10

**Note 9 : Revenus du portefeuille titres**

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 372.994, contre D : 554.975 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	2020	2019
<b><u>Dividendes</u></b>		
des actions admises à la cote	257 646	481 890
des titres OPCVM	115 348	73 085
<b>TOTAL</b>	<b>372 994</b>	<b>554 975</b>

**Note 10 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 27.268, contre D : 67.692 au 31 décembre 2019 et s'analyse comme suit :

	2020	2019
Intérêts des certificats de dépôt	2 933	1 412
Intérêts des dépôts à vue	3 997	7 192
Revenus des placements des comptes à terme	20 338	59 088
<b>TOTAL</b>	<b>27 268</b>	<b>67 692</b>

**Note 11 : Revenus des prises en pension**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2020 à D : 114.614, contre D : 46.979 au 31/12/2019 et représente les intérêts perçus au titre des opérations de prises en pension.

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2020 à D : 158.640, contre D : 72.289 au 31 décembre 2019, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération fixe du gestionnaire	287 547	325 717
Rémunération variable du gestionnaire	(148 077)	(275 142)
Rémunération du dépositaire	19 170	21 714
<b>Total</b>	<u>158 640</u>	<u>72 289</u>

**Note 13 : Autres charges**

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2020 à D : 28.940, contre D : 28.382 au 31 décembre 2019 et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2020</u>	<u>31/12/2019</u>
Rémunération du CAC	9 658	8 622
Redevance du CMF	16 109	18 247
Services bancaires et assimilés	2 983	1 327
Autres	190	186
<b>Total</b>	<u>28 940</u>	<u>28 382</u>

## Note 14 : Autres informations

### 14.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Revenus des placements	3,560	4,630	5,150	3,508	3,192
Charges de gestion des placements	(1,097)	(0,500)	(2,524)	(3,928)	(2,777)
<b>Revenus net des placements</b>	<b><u>2,463</u></b>	<b><u>4,130</u></b>	<b><u>2,625</u></b>	<b><u>(0,420)</u></b>	<b><u>0,415</u></b>
Autres charges	(0,200)	(0,196)	(0,214)	(0,202)	(0,149)
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b><u>2,263</u></b>	<b><u>3,934</u></b>	<b><u>2,411</u></b>	<b><u>(0,623)</u></b>	<b><u>0,266</u></b>
Régularisation du résultat d'exploitation	-	(0,086)	(0,012)	(0,006)	-
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b><u>2,263</u></b>	<b><u>3,848</u></b>	<b><u>2,399</u></b>	<b><u>(0,629)</u></b>	<b><u>0,266</u></b>
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	7,004	(2,434)	(11,605)	3,104	4,239
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	(14,729)	6,447	16,012	9,608	4,420
Frais de négociation de titres	(0,937)	(0,964)	(1,044)	(0,826)	(1,047)
<b>Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(9,845)</u></b>	<b><u>3,363</u></b>	<b><u>11,886</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>(6,399)</b>	<b>5,911</b>	<b>5,774</b>	<b>11,264</b>	<b>7,879</b>
Droit de sortie	-	0,343	-	-	-
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(9,501)</u></b>	<b><u>3,363</u></b>	<b><u>11,886</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
Régularisation du résultat non distribuable	-	0,529	0,078	(0,053)	-
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b><u>(8,662)</u></b>	<b><u>(8,972)</u></b>	<b><u>3,441</u></b>	<b><u>11,833</u></b>	<b><u>7,613</u></b>
Valeur liquidative	113,399	119,798	124,923	119,083	107,879
<b>Ratios de gestion des placements</b>					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,94%	0,41%	2,07%	3,46%	2,67%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,16%	0,18%	0,18%	0,14%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,94%	3,14%	1,97%	-0,55%	0,26%

## **14.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

La gestion de "MAC HORIZON 2022 FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.
- Une commission de surperformance si MAC HORIZON 2022 FCP dépasse un rendement minimum exigé égal à 30% à l'échéance des 7 ans. Cette commission de surperformance qui est de 20% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement réalisé à l'échéance et le rendement minimum exigé, son règlement se fera à la fin de la période de 7 ans.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes par an.